

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

9 janvier 2024

Autoroute A8 : inauguration de la nouvelle bretelle de l'échangeur n°58 Monaco Est • Roquebrune-Cap-Martin • Beausoleil

Ce mardi 9 janvier 2024, Blaise RAPIOR, Directeur Général d'Escota, Directeur Général adjoint de VINCI Autoroutes, Jean-Jacques RAFFAELE, Maire de La Turbie, Vice-Président de la Communauté de la Riviera française, Yves JUHEL, Président de la Communauté de la Riviera française, Maire de Menton, Charles Ange GINÉSY, Président du Département des Alpes-Maritimes, S. E. Pierre DARTOUT, Ministre d'État de la Principauté de Monaco, et Hugues MOUTOUH, Préfet des Alpes-Maritimes, ont inauguré la nouvelle bretelle de sortie de l'échangeur n°58 sur l'autoroute A8. Cette nouvelle bretelle desservira prioritairement Monaco Est, Roquebrune-Cap-Martin et Beausoleil offrant un accès supplémentaire à la Principauté de Monaco et permettant de fluidifier le trafic sur l'autoroute A500 et dans le tunnel de Monaco. Autorisée par décision ministérielle, la nouvelle bretelle de l'échangeur n°58 sera mise en service ce mercredi 10 janvier 2024, dès 6 heures.



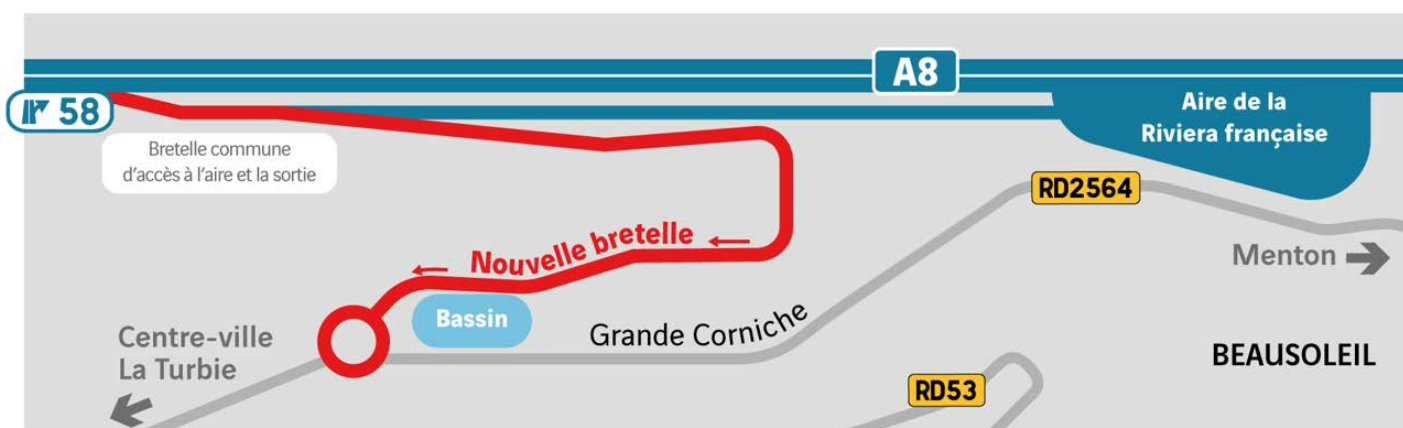
Une nouvelle voie pour la desserte de Monaco et des communes à l'est du département

Chaque jour près de 47 000 personnes se rendent à Monaco en empruntant les axes existants. L'augmentation régulière du trafic a rendu, au fil du temps, ces trajets plus compliqués pour les usagers réguliers. En réponse à cette situation et conscients de l'enjeu portant sur de nombreux déplacements quotidiens des habitants des Alpes-Maritimes et de Monaco, les différentes collectivités locales et départementales, les services de l'Etat, les représentants du gouvernement princier de Monaco et les gestionnaires des infrastructures, ont souhaité la réalisation d'une nouvelle bretelle de sortie, en provenance de Nice, après celles de l'A500 et de la Turbie.

Cette nouvelle bretelle d'accès permet de :

- créer une nouvelle voie de desserte offrant un accès supplémentaire à la Principauté de Monaco et aux communes littorales de l'est du département,
- diminuer le trafic dans la traversée de La Turbie,
- fluidifier le trafic sur l'autoroute A500 et dans le tunnel de Monaco, ainsi que sur la Moyenne Corniche à l'approche de Monaco.

Située sur l'autoroute A8, dans le sens France / Italie, cette nouvelle bretelle de sortie de l'échangeur n°58 est localisée à proximité immédiate de l'aire de services de la Riviera française sur la commune de La Turbie. La bretelle de Monaco Est - Roquebrune-Cap-Martin - Beausoleil va constituer un nouveau point d'échange entre l'autoroute A8 et le réseau départemental (RD 2564 - Grande Corniche).



Les services techniques du ministère chargé des transports représentant l'État, autorité concédante, ont effectué une visite de contrôle en décembre dernier et une décision ministérielle d'autorisation a été délivrée le lundi 8 janvier 2024. **La bretelle sera ainsi mise en service ce mercredi 10 janvier 2024, dès 6 heures.**

« Très attendu, s'imposant comme une évidence depuis bien longtemps, ce nouvel aménagement est le fruit de l'engagement sans faille de plusieurs acteurs : la Principauté de Monaco, le Département des Alpes-Maritimes, la Communauté de la Riviera française, l'État et VINCI Autoroutes, qui se sont mobilisés, ensemble, pour apporter une réponse concrète aux besoins de mobilité de tout un territoire. Avec cette bretelle, qui constitue aujourd'hui le 3ème accès à la principauté de Monaco, ce sont désormais près de 50 000 personnes qui vont bénéficier de conditions de circulation plus fluides et pouvoir effectuer leurs trajets du quotidien avec davantage de sérénité. »

Blaise RAPIOR, Directeur Général d'Escota, Directeur Général adjoint de VINCI Autoroutes

« La bretelle d'autoroute que nous inaugurons aujourd'hui participe activement à notre politique de resserrement du lien binational franco-monégasque. Elle est pour le département des Alpes-Maritimes un outil de développement, en favorisant flux économiques et sociaux, confort et sécurité de ses usagers et en participant un maillage conjointement pensé pour des relations toujours plus fortes. »

Hugues MOUTOUH, Préfet des Alpes-Maritimes

« L'ouverture de cette nouvelle bretelle d'autoroute est une concrétisation majeure de cette volonté conjointe et du travail de fond mené ensemble par les autorités françaises et le Gouvernement Princier. »

S. E. Pierre DARTOUT, Ministre d'État de la Principauté de Monaco

« Cette nouvelle bretelle d'autoroute va considérablement fluidifier le trafic aux abords de la Principauté de Monaco, tout en désengorgeant la commune de La Turbie. Cet accès, construit dans des délais contraints, montre que chaque partie prenante à ce chantier a agi en bonne intelligence pour offrir la meilleure solution aux milliers d'automobilistes qui empruntent chaque jour cet axe. Nous avons également souhaité que ces travaux soient les plus respectueux de l'environnement, en accord avec la politique GREEN Deal du Département, en intégrant des analyses du milieu naturel, et en limitant les émissions de CO² lors de la construction. »

Charles Ange GINÉSY, Président du Département des Alpes-Maritimes

« Avec cette nouvelle bretelle de sortie d'autoroute, le territoire de la Riviera française n'en est que mieux desservi. Cette bretelle est un projet attendu depuis de nombreuses années, elle va conjointement améliorer la fluidité du trafic en direction de la Principauté de Monaco, et surtout, assurer l'évitement du centre-ville de La Turbie. Un contournement qui va apporter, j'en suis certain, un réel bol d'air aux habitants de la commune. Je tiens également à saluer le travail réalisé par les services de VINCI Autoroutes sur notre territoire. Une collaboration particulièrement riche et fructueuse que nous avons engagée depuis plusieurs années maintenant, je remercie, particulièrement le Directeur Général d'Escota et Directeur Général Adjoint de VINCI Autoroutes, Blaise Rapior. »

Yves JUHEL, Président de la Communauté de la Riviera française, Maire de Menton

« Plus de 20 ans d'attente, mais aujourd'hui, j'affiche, au nom des Turbiasques, ma satisfaction de voir cet ouvrage terminé. »

Jean-Jacques RAFFAELE, Maire de La Turbie, Vice-Président de la Communauté de la Riviera française

Une opération co-financée par 4 acteurs du territoire



Septembre 2019 : signature de la convention de financement par (de gauche à droite) Jean-Claude GUIBAL, anciennement Président de la Communauté de la Riviera française, Charles Ange GINÉSY, Président du Département des Alpes-Maritimes, Serge TELLE, anciennement Ministre d'État de la Principauté de Monaco et Blaise RAPIOR, Directeur général d'Escota, Directeur Général adjoint de VINCI Autoroutes.

Le montant global financé par cette convention s'élève à **6,06 millions d'euros HT**. Cette opération d'aménagement s'inscrit dans la réalisation du contrat de plan passé entre l'Etat et VINCI Autoroutes ; elle est co-financée par les parties prenantes locales qui sont mobilisées depuis de nombreuses années :

- VINCI Autoroutes / Réseau Escota : 2,480 millions d'€.
- Gouvernement princier de Monaco : 2,145 millions d'€,
- Département des Alpes-Maritimes : 1,235 millions d'€,
- Communauté de la Riviera française : 200 000 €.



DATES CLÈS DU CHANTIER

Septembre 2019

Signature de la convention de financement

Janvier 2021

Travaux préparatoires

Juin 2021

Pose de la première pierre

Septembre 2021

Démarrage des travaux principaux

Une construction remarquable sur un site technique et contraint

La création de cette nouvelle bretelle de 400 mètres s'est effectuée dans un contexte géotechnique particulièrement complexe et dans un environnement fortement contraint, avec plus de 50 mètres de dénivelé entre l'autoroute A8 et la Grande Corniche (RD 2564).

Elargissement de la chaussée

Pour réaliser cette bretelle, la voirie menant à l'aire de services depuis l'autoroute A8 a été élargie et le mur de soutènement renforcé pour accueillir une voie supplémentaire.

Création de nouveaux murs de soutènement

Pour soutenir la nouvelle bretelle, trois murs de soutènement ont été érigés. Au-dessus de la RD 2564, un mur haut de 10 mètres a été entièrement matricé pour s'intégrer harmonieusement dans l'environnement. Deux autres étages de soutènement ont été créés et ancrés dans la roche à l'aide de 110 clous (paroi clouée).

Raccordement à la route départementale RD 2564

Un giratoire de raccordement a été construit sur la RD 2564 afin de faciliter les mouvements à la sortie de la bretelle. Un phasage spécifique a été soigneusement élaboré pour permettre le maintien de la circulation sur la Grande Corniche et l'accès aux maisons riveraines pendant toute la durée des travaux.

Création d'un nouveau bassin de protection de la ressource en eau

Situé en contre-bas de la bretelle, juste avant la RD 2564, ce nouveau bassin de 26 mètres sur 8 et d'une capacité de 300 m³ permet de collecter les eaux pluviales se déversant sur la chaussée et de protéger l'environnement d'une éventuelle pollution accidentelle.

Intégration paysagère de la nouvelle bretelle

Architecte des Bâtiments de France, coordinateurs environnementaux et architectes-paysagistes, les équipes ont déployé leur savoir-faire pour que la nouvelle bretelle de sortie s'intègre harmonieusement dans son cadre exceptionnel et dans sa dimension patrimoniale. Les murs de la bretelle ont ainsi été pensés comme le prolongement des falaises. Leur matriçage - au design particulier - imite les courbes d'un paysage naturel avec ses fractures et ses lignes sinueuses.

Pour l'intégration paysagère du site, un travail sur l'existant a été mené dans un premier temps afin d'identifier les végétaux qui pouvaient être conservés. Ces végétaux ont ainsi été mis en « jauge », c'est-à-dire conservés et déplacés lors des travaux, pour être ensuite réintroduits sur le site initial afin d'assurer leur préservation. Lors des travaux de terrassement, les équipes ont découvert la présence de nombreux petits oliviers sauvages qui ont été transplantés et sont actuellement replantés. La continuité de la flore est un enjeu essentiel sur le chantier de la bretelle de Beausoleil. Ainsi, la bande de pins d'Alep, située le long de l'autoroute A8, a été enrichie avec des essences locales, tels que des chênes pubescents. Au total, près de 700 plantations ont été réalisées.



LES CHIFFRES CLÈS DU CHANTIER

2,5 ans de travaux

400 mètres de bretelle créée

2 niveaux de soutènement en terre armée

1 niveau de soutènement en paroi clouée

60 entreprises concernées

395 personnes mobilisées sur le chantier

95 000 heures travaillées, dont **5 100 heures** d'insertion

Maitrise d'ouvrage : VINCI Autoroutes

Maitrise d'œuvre : ARTELIA

Entreprises en charge des travaux généraux : groupement TP SPADA/EUROVIA Provence Alpes Côte d'Azur

Architecte paysager : Composite

Entreprises en charge des aménagements paysagers : groupement Société Provençale de Paysage/Travaux et Entretien Paysage

Entreprise en charge des travaux de modification du refuge : Quintoli

Entreprise en charge des travaux de signalisation directionnelle : Signature

Préservation de l'environnement et décarbonation des chantiers : un enjeu majeur pour l'environnement

Dans le cadre de sa politique « Ambition Environnement 2030 », VINCI Autoroutes s'est engagé à réduire de 50 % les gaz à effet de serre de ses chantiers d'ici 2030. Les travaux de la future bretelle de Beausoleil font figure de « chantier pilote » de cet engagement de décarbonation.

En effet, plusieurs leviers ont été actionnés, sur quatre principaux postes émetteurs (les enrobés, le béton, l'acier et les opérations de terrassement) afin de maîtriser les émissions de CO₂ du chantier. L'optimisation des distances entre les usines et le chantier, le choix des usines de fabrication en fonction du type d'énergie qu'elles utilisent pour la production des enrobés, la réduction du volume de béton et de ciment utilisé, l'utilisation de matériaux moins carbonés ainsi que la réutilisation des déblais produits pour le modelage paysager font partie des actions engagées.



Changement climatique

Il s'agit du premier chantier sur le réseau Escota à introduire des analyses de cycle de vie et des bilans mensuels d'émission de gaz à effet de serre. Des visites de chantier pour s'assurer que toutes les préconisations environnementales ont été appliquées et une sensibilisation accrue des équipes sur le sujet.



Économie circulaire

Une gestion poussée des déchets a été mise en place sur le chantier : bois, déchets alimentaires, métaux et déchets inertes sont recyclés.



Milieux naturels

L'Euphorbe arborescente a été mise « en défens », c'est-à-dire que des moyens ont été déployés pour assurer sa conservation et sa restauration : les plants ont été transférés vers un site de transplantation afin qu'ils puissent prospérer. Quant à la Nivéole de Nice qui se trouve à proximité du site, elle a bénéficié d'une attention toute particulière.



*Euphorbe
arborescente*



Nivéole de Nice

Les grandes étapes du chantier en images



© Jean-Philippe MOULET

Dernières finitions avant la mise en service

Pour découvrir le film
rétrospectif du chantier >
[CLIQUEZ ICI](#)



© Jean-Philippe MOULET

*Vue de l'autoroute A8, de la
nouvelle bretelle et de la
commune de la Turbie*



*Travaux d'élargissement pour la
nouvelle bretelle*



*Terrassement et élévation d'un
mur de soutènement*



© Jean-Philippe MOULET

*Caniveau en béton pour collecter
les eaux pluviales déversées sur la
future chaussée*



*Création d'un bassin
d'assainissement*



*Ferrailage de la première
paroi clouée*

Contacts presse

Gouvernement princier :

Geneviève BERTI - gberti@gouv.mc - (+377) 98 98 22 22

Département des Alpes-Maritimes :

Julie MOZYIAN - presse@departement06.fr - 04 97 18 62 06

Communauté de la Riviera française :

Marianne CIPAN - m.cipan@carf.fr - 06 14 79 41 06

VINCI Autoroutes :

Charlotte DESVEAUX - charlotte.desveaux@vinci-autoroutes.com - 06 26 94 41 19